

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE SEANCE DU 09 JUI 2026

**Membres en
exercice :**

29

L'an deux mille vingt-six le neuf juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL

**Membres
présents :**

26

Etaient présents : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER - I. MARESCAUX - H. GARCIA - S. HOSTALERY - F. NAMAR - D. LIBES - B. DUFAY - M. JOUMOND - A. MULAS - A. ABBRUZZO - V. SEVESTRE - S. ABBES - B. GUILLOT - A. RIPOLL - S. RIGAUD - G. CLOCHER - B. LLORCA - A. LORNE - M. ROUBAUD - P. CHABAS - A. HERVIEUX - V. BAILLUET - F. BARRAUD-GONZALEZ

**Date de
convocation**

03/06/2026

Procurations : F. VINCINAUX à S. RIGAUD
C. ECH CHAREF à B. LLORCA
N. MALLEM à J. TEXIER

Secrétaire : J. DANON

DELIBERATION N° 15090626 : FINANCES : Tarification de l'occupation du domaine public pour les attractions foraines - création d'un droit de place
RAPPORTEUR : Sylvie ABBES

Par délibération en date du 13 juin 2023, l'Assemblée avait décidé de revoir la tarification de l'occupation du domaine public pour les attractions foraines venant s'installer sur la commune au mois d'août.

Depuis quelques années, on note une augmentation du nombre de machines « coup de poing » sur les fêtes alors même que leur propriétaire ne paie aucun droit de place. Dans un souci d'équité, il est proposé à l'assemblée de maintenir la tarification de l'occupation du domaine public pour les attractions foraines et de créer un droit de place pour les machines « coup de poing ». Il est proposé à l'Assemblée de le fixer à 20 € par machine.

A compter du 1^{er} juillet 2026, la tarification de l'occupation du domaine public pour les attractions foraines serait la suivante :

Catégories	Désignations	Tarifs août
Gros métiers	Manèges adultes	250€
Gros métiers enfants	Manèges enfants	190 €
Métiers moyens	Petits manèges et attractions diverses Machines à pinces	100 € 80 €
Roulettes	Tous types	250 €
Autres jeux	Jeux cascade de fêtes foraines	130 €
Confiseries	Grande taille fêtes Petite taille	160 € 90 €
Machine coup de poing		20 € /machine

Le conseil municipal ouï son rapporteur et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 13 juin 2023,

Considérant qu'il y a lieu de fixer un droit de place pour l'occupation du domaine public pour les machines « coup de poing »,

- **FIXE** à 20 € par machine le tarif applicable à l'installation d'une machine « Coup de poing » sur le domaine public,
- **APPROUVE** la tarification de l'occupation du domaine public applicables aux attractions foraines à compter du 1^{er} juillet 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents,
- **DIT** que les recettes seront inscrites au Budget Primitif de la commune.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER - I. MARESCAUX - H. GARCIA - S. HOSTALERY - F. NAMAR - C. ECH CHAREF - D. LIBES - B. DUFAY - M. JOUMOND - A. MULAS - A. ABBRUZZO - V. SEVESTRE - S. ABBES - B. GUILLOT - N. MALLEM - A. RIPOLL - S. RIGAUD - G. CLOCHER - F. VINCINAUX - B. LLORCA - A. LORNE - M. ROUBAUD - P. CHABAS - A. HERVIEUX - V. BAILLUET - F. BARRAUD-GONZALEZ

CONTRE :

ABSTENTION :

Fait à Caumont-sur-Durance, le 09 juin 2026

Le Maire
Claude MOREL

La Secrétaire de séance
Joséphine DANON

